



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCES VERBAL**

**DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 09 avril 2019**

**Présents :** Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Christian ROUX, Sylvie CALAMEL, Alexandre ALLEGRE, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Marie-Hélène ENRIETTO,

**Absents excusés :** Laétitia ALONSO (pouvoir à MH. ENRIETTO), Sylvie MONTI (pouvoir à A. ALLEGRE)

**Public :** néant

**Secrétaire de séance :** MH ENRIETTO

**Secrétaire adjointe :** Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 17 janvier 2019 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1. Compte rendu des différentes réunions des syndicats**

Le compte -rendu des différents syndicats sera abordé lors d'une prochaine séance.

**2. Vote des Compte Administratif et Compte de Gestion (Ch. ROUX)**

• Le Compte Administratif

Le Compte Administratif 2018 est présenté aux membres du Conseil Municipal. Il est le récapitulatif des écritures comptables passées en Mairie sur une année, dépenses et recettes réelles de l'année, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Pour l'année 2018, le CA fait apparaître un déficit de fonctionnement de -3 367.56 € (et un excédent cumulé de **105 091.52 €**) et un déficit d'investissement de -58 215.40 € (et un excédent cumulé de **64 221.64 €**).

**Compte Administratif et délibération votés POUR à l'unanimité.**

• Le Compte de Gestion

Le Compte Gestion 2018 est présenté aux membres du Conseil Municipal. Il est le récapitulatif des écritures comptables passées en Trésorerie Principale sur une année, dépenses et recettes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Ce document est fourni par la TP de Carpentras, dont nous dépendons.

**Compte de Gestion et délibération votés POUR à l'unanimité.**

Les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion doivent impérativement être identiques sur une même année, ce qui démontre une parfaite transparence dans les écritures comptables. Ce qui est le cas pour 2018.

**3. Affectation de résultat (Ch. ROUX)**

**002 Excédent de fonctionnement :** 105 091.52 €

**001 Excédent d'investissement :** 64 221.64 €

**Délibération d'affectation des résultats votée POUR à l'unanimité**

#### **4. Vote des Subventions aux associations** (Ch. ROUX)

-Demandes de subventions reçues en Mairie :

- **ADEPAPE** (Pupilles d'Orange) (2018 : 60€\* Proposition 2019 : 60€)
- **Amicale des parents d'élèves école st Pierre / Modène / Crillon** (2018 : 500€ Annuelle et 452€ classe verte\* Proposition 2019 : 500€ annuelle et 477€ escalade)
- **Amitiés Modénoises** (Modène) (2018 : 500€ \* Proposition 2019 : 500€)
- **Bibliothèque du Mas Liotier** (St Pierre / Modène / Crillon) (2018 : 500€ \* Proposition 2019 : 500€)
- Comité des fêtes de Modène (2018 : 3000€+ subv. Except. : 3000€ \* Proposition 2019 : 0 €) Monsieur le Maire propose toute fois de prendre en charge le renouvellement des guirlandes lumineuses de la fête et présente un devis de 454.80€ pour une guirlande complète de 40 mètres. Les élus sont unanimes et accordent l'achat.
- **Comité des feux de forêts de Caromb** (2018 : 200€ \* Proposition 2019 : 200€)
- **Société de chasse de Modène** (2018 : 400€ \* Proposition 2019 : 400€). Monsieur le Maire se rendra à l'Assemblée générale du 27 avril prochain pour aborder la question du devenir de la société de chasse.
- **Tennis Club de Crillon ATAC** (2018 : 300€\* Proposition 2019 : 300€)
- **Club de Foot Bédoin / Mazan** (Proposition 2019 : 140 € \*20€ pour 7 enfants)

**Délibération votée POUR à l'unanimité**

-Demandes particulières reçues en Mairie

- **l'Amicale des parents d'élèves** demande une subvention annuelle supplémentaire afin de financer une classe verte chaque année. Aux vues des baisses importantes des dotations de l'Etat envers la Commune, les membres du Conseil Municipal ont voté **CONTRE à l'unanimité**.

- **La bibliothèque** demande une participation supplémentaire de chaque commune à hauteur de 2€ par habitant, soit 900€ pour Modène, afin de pouvoir faire partie du cursus échange entre bibliothèque. Pour les mêmes raisons évoquées au-dessus, les membres du Conseil Municipal ont voté **CONTRE à l'unanimité**

#### **5. Délibérations** (Ch. RIPERT)

- Vote des Taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux TH, TFB et TFNB votés pour la commune en 2018, ainsi que les moyennes nationales et départementales. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe foncière non bâti pour cette année, à savoir :

Taxe Habitation : **4,50%** (inchangé)

Taxe Foncier Bâti : **7%** (inchangé)

Taxe Foncier Non Bâti : de **23.70% (2018)** monsieur le Maire propose de la passer à **24% pour 2019**

**Délibération votée POUR à l'unanimité**

#### **6. Vote du budget primitif 2019** (Ch. ROUX)

Monsieur le Maire donne le détail des articles de Fonctionnement et Investissement sur lesquels la commission finance à travailler pour élaborer le budget primitif 2019.

Récapitulatif :

- Fonctionnement Dépenses : 304 753.52 €
- Fonctionnement Recettes : 304 753.52 €
- Investissement Dépenses : 174.148.64 €
- Investissement Recettes : 174.148.64 €

**Budget voté au chapitre (Invest. et Fonct.) voté POUR à l'unanimité.**

#### **7. Délibération** (Ch. RIPERT)

- Avenant au contrat de plan / Contrat de solidarité territoriale

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, le conseil avait demandé à bénéficier du contrat de solidarité territorial mis en place par le département. Les subventions avaient été réparties comme suit.

<b>Projet 1</b>	Création d'une aire de loisirs pour enfants et adultes	<b>9.279€</b>
<b>Projet 2</b>	Mise en sécurité accès école	<b>25.277€</b>
<b>Projet 3</b>	Acquisition et installation d'un plateau sportif	<b>42.124 €</b>
<b>Projet 4</b>	Aménagement Mairie 1900 en salle archives	<b>8.520 €</b>

Il est proposé de répartir la subvention demandée pour le plateau sportif (qui ne pourra pas se faire cette année) à l'aire de jeux (15 280.69€) et au parking de l'école (26 843.31€)

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de voter la répartition suivante :

<b>Projet 1</b>	Création d'une aire de loisirs pour enfants et adultes	<b>24 559.69</b>
<b>Projet 2</b>	Mise en sécurité accès école (acquisition + création d'un parking)	<b>52 120.31€</b>
<b>Projet 3</b>	Aménagement Mairie 1900 en salle archives	<b>8.520 €</b>

### **Délibération votée POUR à l'unanimité**

- DETR

Monsieur le maire propose de demander la DETR pour les travaux de voirie (chemin Font des Clapiers) prévus cette année soit 35% du montant HT des travaux.

### **Délibération votée POUR à l'unanimité**

- Réserve du Sénateur

Monsieur le maire propose de demander l'aide financière au sénateur pour les travaux de voirie à hauteur de 45%.

### **Délibération votée POUR à l'unanimité**

## **8. Points sur les travaux et projets en cours**

- Aménagement Aire de jeux : monsieur le Maire fait le point des installations faites et restant à faire.
- Travaux école : le traçage de l'arrêt de bus devant l'école primaire est prévu pour cette semaine)
- Autres : Monsieur le Maire a rencontré un représentant de SFR pour la fibre. Tout devrait être opérationnel d'ici fin 2020 jusque chez les habitants et plus non seulement aux armoires. 92% de la population devrait être éligible.

## **9. Permanence des élections européennes du 26 mai 2019**

Monsieur le Maire demande à chaque élu ses disponibilités pour tenir une permanence le 26 mai 2019 lors des élections européennes.

## **10. Questions sociales et questions diverses**

MH. ENRIETTO demande si la commune a des nouvelles de la SAFER concernant les terrains agricoles menées par monsieur R. Monsieur le Maire lui réponds que pour le moment rien n'a été signalé en Mairie.

- A. ALLEGRE donne une information : Le service de relève des compteurs d'eau situés à l'intérieur des habitations semble est délégué aux agents de LA POSTE.

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur le fait que les élections municipales sont prévues dans 1 an et qu'il serait bon que chacun réfléchisse à la question de se représenter ou non au prochain mandant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h50.